



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

**Inspection pédagogique
de l'enseignement du second degré**

Affaire suivie par :
Franck COGNET
IEN Economie-gestion
Tél : (+687) 72 97 59
Mél : franck.cognet@ac-noumea.nc

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

Nouméa, le 13 février 2025

L'inspecteur de l'Éducation nationale
Économie et gestion
Franck COGNET

à

Mesdames et Messieurs les professeurs
d'Économie et de Gestion
voie professionnelle

Objet : Lettre de rentrée 2025

Chers collègues,

Assurer vos missions d'enseignant en 2024 relevait d'une vraie gageure. Vous avez réalisé des choix pédagogiques, réorganiser vos progressions et mis en place le contrôle continu et ou le CCF. Je ne souhaitais pas voir des résultats aux examens déconnectés du niveau réel et grâce à votre travail, nous pouvons affirmer que cela a été le cas. Vous le constaterez en prenant connaissance des taux d'admission aux différents examens dans le second paragraphe.

Je tenais donc à vous adresser tous mes remerciements pour votre action au service de la réussite des élèves. C'est aussi pour moi l'occasion de souhaiter la bienvenue aux collègues qui rejoignent les professeurs d'économie et gestion du territoire.

1. Actualités nationales voie professionnelle

L'actualité principale réside dans la mise en place de la réforme du baccalauréat professionnel, avec l'instauration d'un parcours différencié (dit parcours Y) en classe de terminale. Dès cette année scolaire, nous déploierons ce parcours de six semaines pour l'ensemble des classes de terminale bac pro à partir du mois de novembre. Il permettra de soutenir l'employabilité des élèves qui souhaitent s'insérer directement après le baccalauréat et de mieux préparer ceux qui envisagent des poursuites d'études supérieures.

Les nouvelles grilles horaires des dispositifs « phares » du plan de valorisation de la voie professionnelle (projet, co-intervention et accompagnement renforcé) seront appliquées à la rentrée 2026.

Ce parcours impactera le calendrier des examens et modifiera le nombre de PFMP en classe de terminale (maximum 6 en 2025).

Il convient bien sûr de poursuivre le travail engagé ces dernières années, en renforçant davantage certaines pratiques pédagogiques : co-enseignement, pédagogie de projet, approche collaborative, évaluation par

compétences, etc. A cet effet, vous pourrez utiliser les ressources proposées sur les Padlets académiques de la voie professionnelle et des arts appliqués, ainsi que sur le Genially relatif à la gestion du projet.

Les tests de positionnement seront ouverts cette année du **24 février au 14 mars 2025** ; ils permettront de préparer le module "consolidation des acquis" au sein de l'accompagnement renforcé. Adossées à ces tests, les actions de prévention de l'illettrisme et de l'innumérisme pourront ainsi être conduites, dans le cadre principal de la classe, mais aussi dans celui du module de consolidation des acquis. Un référent innumérisme et un référent illettrisme agiront de concert dans chaque établissement de la voie professionnelle, contre la grande difficulté scolaire et son corollaire, le décrochage.

La maîtrise des fondamentaux reste un objectif majeur qui devrait être atteint par le biais d'un travail collaboratif et interdisciplinaire indispensable. La corrélation entre les enseignements professionnels et généraux est soulignée lors des temps de co-intervention et doit être renforcée dans les séances d'apprentissage de tous les enseignements ; elle met en exergue l'importance d'apports linguistiques et méthodologiques communs.

Evolution des référentiels :

Comme chaque année, de nombreuses rénovations de diplômes sont à noter dans les différentes filières.

Trois diplômes sont abrogés :

- **Le baccalauréat professionnel « logistique » devient baccalauréat professionnel « métiers de la logistique ».** Je demande aux collègues concernés de prendre connaissance du premier webinaire sur le sujet :

<https://podeduc.apps.education.fr/video/79128-webinaire-bp-logistique-enseigner-par-competences/>

Le lien pour télécharger le diaporama après avoir écouté le webinaire :

<https://nextcloud.ac-noumea.nc/index.php/s/LxBcR4wwqzAFwXP>

- **La mention complémentaire « cuisinier en desserts de restaurant » devient certificat de spécialisation « desserts de restaurant »**
- **La mention complémentaire « employé barman » devient certificat de spécialisation « métiers du bar ».** Elle est désormais classée au niveau 4 tout comme son niveau de recrutement (baccalauréat professionnel, technologique et général).

Trois certificats de spécialisation sont créés :

- **Pâtisserie de boutique**
- **Technique du tour en boulangerie et en pâtisserie**
- **Vente conseil en boucherie**

Vous l'aurez sans doute remarqué, l'appellation « mention complémentaire » n'existe plus. Elle a été remplacée par celle de « certificat de spécialisation ». Naturellement je proposerai des formations aux collègues concernés.

2. Les résultats aux examens

Nombre de candidats	Admis 1 ^{er} groupe	Candidats refusés	Candidats éliminés	Candidats admis au 2 nd groupe	Réussite globale en %

BAC PRO	579	422	79	54	17 (sur 24)	75,8
CAP	222	134	34	54	✗	60,3

Si l'on compare les résultats de 2021 (COVID), année où le contrôle continu avait été instauré et donc seule année de référence, le nombre de candidats admis en 2024 est **moins élevé**. De manière factuelle, par rapport à des sessions classiques, on constate une baisse sur les CAP (- 13 points) et une hausse sur les baccalauréats professionnels (+ 6 points).

3. Le réseau des professeurs référents

Pour chaque diplôme (CAP, BAC PRO, MC), une ou un **professeur référent au niveau académique** a été désigné pour apporter conseils et avis à l'inspection concernant notamment les besoins d'harmonisation entre établissements, de formation académique et d'organisation des examens. Merci aux collègues qui participent à ce réseau.

4. Le décrochage scolaire

Il s'agit là d'un sujet hautement prioritaire à la fois en métropole mais également sur le territoire. On remarque que de très nombreux élèves abandonnent la formation dans les dernières semaines de cours. Vous travaillez activement sur ce sujet, aussi je ne peux que vous encourager à poursuivre en maintenant votre vigilance et votre accompagnement. Continuez à vous adresser à eux dans un entretien individuel, alertez assez tôt vos collègues et la direction si vous estimez qu'il y a un risque de décrochage. Une [mission académique est engagée dans la lutte contre le décrochage scolaire](#).

5. Les préconisations académiques

Les observations réalisées depuis mon arrivée sur le territoire, m'amènent à préconiser plusieurs axes de travail :

Veiller à replacer les PFMP au centre des préoccupations pédagogiques en :

- Accentuant l'accompagnement des élèves dans l'identification d'entreprises d'accueil de qualité au plus proche des attendus des référentiels ;
- En coordonnant l'acquisition des compétences entre les deux lieux de formation (établissement de formation et structures d'accueil dans le cadre des PFMP) en utilisant l'expérience et les savoir-faire acquis en milieu professionnel pour étayer, donner du sens à la formation dans les domaines professionnels et généraux.
- Mettre en place au sein des établissements **des progressions communes**, établies collectivement, qui permettent des échanges didactiques et pédagogiques entre les enseignants et assurent la continuité des enseignements malgré les changements d'enseignants (retour en métropole, maître auxiliaire, etc.).
- Se former en continu grâce aux parcours m@gistère, aux webinaires (<https://magistere.education.fr/ac-noumea/>).

Je vous souhaite une excellente année scolaire.

L'inspecteur de l'éducation nationale
Franck Cognet

